

En ces premiers jours de 2022, je forme à l'intention des lecteurs de la Lettre de l'Etat dans l'Aube mes vœux les meilleurs.

Comme la précédente, l'année commence alors que notre pays affronte une nouvelle vague de l'épidémie de covid-19.

Pour l'endiguer, le Gouvernement a pris des mesures visant à nous préserver collectivement. La vaccination, rappel compris, reste la meilleure façon de se protéger et de protéger les autres. Les solutions pour y accéder sont multiples (centres de vaccination, médecine de ville, pharmacies). J'invite chacune et chacun à y recourir sans délai si ce n'est déjà fait.

Malgré la crise sanitaire qui touche notre pays depuis deux ans, les personnels de l'administration territoriale de l'Etat, comme leurs collègues territoriaux et hospitaliers, ont assuré leurs missions au service de nos concitoyens aubois, des collectivités, des acteurs économiques et sociaux, et du monde associatif. Qu'ils en soient remerciés.

2021 a été aussi l'année de la mise en œuvre du Plan de relance qui, à travers de multiples appels à projets, s'est traduite par une très bonne mobilisation des crédits au bénéfice des collectivités ainsi que des acteurs économiques et sociaux de l'Aube. L'effort sera poursuivi cette année pour maintenir la dynamique économique et renforcer la cohésion sociale.

L'année 2022 sera marquée par les temps forts de la vie démocratique de notre pays que constituent l'élection présidentielle et les élections législatives. La préparation et l'organisation de ces échéances majeures mobilisent d'ores et déjà la préfecture, les sous-préfectures et les services municipaux.

2022 verra aussi la mise en œuvre des pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE), actuellement en cours de signature, la poursuite des réformes prioritaires et le franchissement de nouvelles étapes de dossiers structurants pour le département.

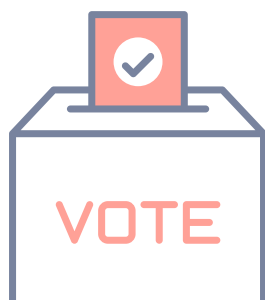


Bien d'autres chantiers nous mobiliseront, sans compter la gestion de l'imprévu et des crises de toute nature à laquelle il faut nous préparer en permanence. Les personnels de l'Etat auront à cœur d'être au rendez-vous afin de rendre le meilleur service aux Aubois.

Stéphane Rouvé
Préfet de l'Aube

ÉLECTIONS 2022

En 2022, se dérouleront deux scrutins : l'élection présidentielle (les 10 et 24 avril 2022) et les élections législatives (les 12 et 19 juin 2022).



Inscription sur les listes électorales

Il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) et pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018.

Si l'électeur se trouve dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), il doit faire la démarche de s'inscrire.

Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle ainsi que jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Suite en page 2.

LA REFONTE DES LISTES ET LE NOUVEAU MODÈLE DE CARTE ÉLECTORALE

Objectif de la refonte :

Il s'agit d'une opération qui consiste à remettre en forme les listes électorales en supprimant toute référence aux électeurs radiés et en reclassant les électeurs par ordre alphabétique avec attribution d'un nouveau numéro suivant cet ordre. La refonte intègre par ailleurs les changements de périmètre des bureaux de vote depuis la refonte précédente, ainsi que les changements d'emplacement des bureaux de vote. Une nouvelle carte électorale est adressée à l'ensemble des électeurs, qu'ils soient anciennement ou nouvellement inscrits sur ladite liste électorale.

Nouveau modèle de carte électorale :

La carte électorale n'a évolué que sur deux aspects :

- d'une part, un QR Code a été ajouté sur le recto de la carte. Lorsqu'il est flashé, il permet d'accéder au site internet Elections, lui-même en cours de refonte ;
- d'autre part, le Numéro national d'électeur (NNE), déjà présent sur l'ancien modèle est mis en valeur. En effet, à partir du 1er janvier 2022, le mandant devra renseigner son NNE et celui de son mandataire pour pouvoir donner procuration.

Calendrier :

Pour l'élection présidentielle, les électeurs pourront procéder à leur inscription sur les listes électorales jusqu'au vendredi 4 mars 2022. **Il revient aux communes de procéder, dans la mesure du possible, à la refonte au plus près de cette échéance**, afin que tous les électeurs puissent recevoir une nouvelle carte électorale.

LES PROCURATIONS

La déterritorialisation des procurations est entrée en vigueur le 1er janvier 2022 : mandant et mandataire ne doivent plus nécessairement être inscrits dans la même commune. Un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B.

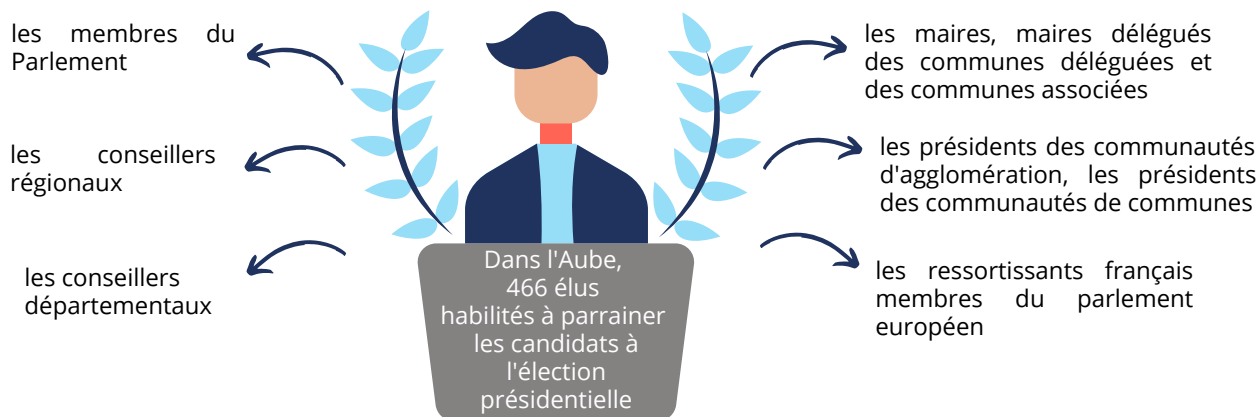
Ce qui change pour les communes à compter du 1er janvier 2022 :

- toutes les procurations (qu'elles soient faites via la téléprocédure Maprocuration ou via Cerfa papier) sont centralisées dans le Répertoire électoral unique (RUE).
- les contrôles qui étaient préalablement réalisés par les maires sont automatisés.
- les différents livrables, dont les listes d'émargement, sont mis à jour de façon automatique.
- le mandataire ne doit plus nécessairement être informé par la commune en cas d'invalidité pour cause d'atteinte du plafond prévu à l'article L.73 du code électoral. C'est au mandant qu'incombe cette responsabilité.



Pour s'inscrire ou établir une procuration, cliquer [ici](#) scanner le QR code ci-contre.

LES PARRAINAGES



Modalités de transmission des formulaires :

Les élus concernés pourront transmettre leur parrainage au Conseil constitutionnel par voie postale :

- à compter de la publication du décret de convocation des électeurs prévue le 27 janvier 2022 ;
- et au plus tard le **vendredi 4 mars à 18h00** : il s'agit de la date limite de réception par le conseil constitutionnel et non de la date limite d'envoi de la présentation de l'élu.

Publicité des parrainages

Depuis l'élection présidentielle de 2017, la publicité des noms et de la qualité des élus qui ont présenté un candidat :

- est intégrale à l'issue du recueil des parrainages,
- a lieu en continu au fur et à mesure de la réception des parrainages. La liste actualisée en temps réel des parrainages est publiée sur le site internet du Conseil constitutionnel.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'AUBE, DÉPARTEMENT LAURÉAT DE LA FABRIQUE DES TERRITOIRES

La fabrique des territoires est un dispositif de l'Etat de soutien financier du haut-commissariat aux compétences au sein du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, pour encourager le développement de l'activité de formation dans les tiers-lieux.



En décembre : labellisation du tiers-lieu "L'Aiguillage" porté par l'association Quai des Arts à Polisot. C'est un lieu de diffusion et de pratiques artistiques, véritable outil de création, de développement culturel, social, éducatif et économique dans l'Aube. Plus d'informations : [ici](#)

INAUGURATION DE LA SALLE MULTI ACTIVITÉS DES VASSAULES À TROYES



Le vendredi 17 décembre 2021 : inauguration de la salle Multi Activités des Vassauls à Troyes, qui ouvrira prochainement ses portes. Ce nouvel équipement municipal, dédié à l'accueil des publics, s'inscrit dans le sillage des investissements de la collectivité en faveur de la proximité, de la vie de quartier et de l'amélioration du cadre de vie des Troyens.



Cet espace moderne et durable de 360 m2 bénéficie de tous les aménagements de confort utiles pour accueillir notamment les associations avec un parking végétalisé de 40 places. Cette opération est pour partie financée par l'État via la Dotation de Développement Urbain.

SITUATION SANITAIRE

NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT EN VIGUEUR DEPUIS LE 3 JANVIER 2022

Face à la recrudescence de l'épidémie de Covid-19, de nouvelles mesures d'isolement ont été mises en place dès le 3 janvier 2022.

Celles-ci concernent les personnes testées positives au Covid-19 ou déclarées cas contact, y compris les enfants de moins de 12 ans, indépendamment du statut vaccinal.

Les mesures d'isolement sont automatiques dès lors que le test au Covid-19 est positif. Cependant, la durée de l'isolement varie selon le statut vaccinal.

Pour les personnes déclarées cas contact, les personnes présentant une vaccination incomplète ou aucune vaccination sont isolées immédiatement.

Plus que jamais, maintenons les gestes barrières.

Pour plus d'information, <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT

Je suis vacciné complètement ou je suis un enfant de moins de 12 ans	Je ne suis pas vacciné ou pas complètement
JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS Je peux réduire mon isolement à 8 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.	JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS Je peux réduire mon isolement à 7 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.
PAS D'ISOLEMENT Mais j'applique strictement les gestes barrières. Je réalise un test antigénique ou RT-PCR dès que j'apprends que je suis cas contact, puis j'effectue des autotests à J+2 et J+4 après mon dernier contact avec la personne positive. Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.	JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS À compter de la date du dernier contact. Pour sortir d'isolement je dois réaliser un test antigénique ou RT-PCR et avoir un résultat négatif. Si le test est positif, je deviens un cas et je continue à m'isoler.

JE SUIS POSITIF

JE SUIS CAS CONTACT

** Si mon autotest est positif, je dois confirmer le résultat par un test antigénique ou RT-PCR.

DES MASQUES POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES

Le 16 décembre dernier, le service « lutte contre les exclusions » de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de l'Aube a procédé à la distribution de masques chirurgicaux destinés aux personnes en grande difficulté, placées en hébergement d'urgence ou bénéficiaires de l'aide alimentaire.



89 900 masques dont 16 000 adaptés aux enfants ont été remis par la DDETSPP à 16 associations chargées de leur distribution aux bénéficiaires. Comme ce fût déjà le cas lors des distributions précédentes, et depuis le début de la crise sanitaire, le Conseil départemental de l'Aube a apporté son appui en aidant à la manutention puis au stockage des colis dans ses locaux, favorisant la bonne organisation de cette journée.

DOSSIER : L'AUBE EN ROUTE POUR LES JO 2024

A un peu plus de deux ans de l'échéance, *l'Etat dans l'Aube* fait le point sur la préparation aux jeux olympiques et paralympiques dans le département.

L'AUBE, TERRE DES JEUX 2024



Le département de l'Aube bénéficie du label « Terre de jeux » 2024 : il permet aux territoires de développer leurs propres actions pour mettre plus de sport dans le quotidien des Auboises et pour permettre aux habitants de participer aux temps forts des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Les collectivités labellisées dans l'Aube sont :
Bar-Sur-Aube, La Chapelle-Saint-Luc, La Rivière-de-Corps, Noé-les-Mallets, Nogent-Sur-Seine, Romilly-sur-Seine, Saint-Julien-les-Villas, Sainte-Savine, Troyes, Villenauxe-la-Grande.

Plus d'informations sur : terredejeux.paris2024.org

L'AUBE, CENTRE DE PRÉPARATION DES JEUX (CPJ)



L'Aube et ses communes ont été retenues comme centre de préparation des jeux olympiques et paralympique et pour les activités suivantes :

- la ville de Troyes avec les disciplines de : basketball fauteuil, Boccia, Goalball, Water Polo, BMX Race, gymnastique rythmique et artistique, trampoline, escrime et escrime fauteuil, athlétisme, triathlon Olympique et Paralympique
- la base nautique du lac du Temple : aviron, Canoé kayak sprint
- Saint-Julien-les-Villas : basketball et basketball fauteuil
- Nogent-Sur-Seine : taekwondo, judo et basketball
- Romilly-sur-Seine : athlétisme

Plus d'informations sur : paris2024.org



Le département se dote de nouveaux équipements dans cette perspective à l'image du complexe international multisport et escalade (CIME) et de la piste de BMX :

- La première pierre du Complexe international multisports et escalade (CIME) à Troyes/Rosières-près-Troyes a été posée le jeudi 16 décembre en présence de Marie Amélie Le Fur, présidente du Comité paralympique et sportif français (France Paralympique), d'Alain Carrière, président de la Fédération française de la montagne et de l'escalade et des partenaires du projet, représenté par le préfet de l'Aube.

La livraison de la CIME est prévue d'ici l'été 2023 et pourra accueillir des compétitions nationales et internationales, s'inscrivant parfaitement dans cette perspective des JO 2024 et dans une pérennité de la pratique sportive chez les auboises au-delà des Jeux Olympiques.

Le Département de l'Aube est maître d'ouvrage de ce projet et propriétaire du terrain sur lequel se déploieront les 5000 m² doté de l'équipement d'escalade fixe le plus important du territoire national, et d'une aire d'évolution multisports adaptée au handisport

Intégrés au Centre sportif de l'Aube et au campus universitaire de la Technopole de l'Aube, cette structure destinée aux sportifs nationaux et internationaux, valides ou en situation de handicap, leur permettra de s'entraîner dans les meilleures conditions possible, notamment en matière d'escalade.

- L'opération d'un montant de 18,4 M € est financée principalement par le Département (11,5 M€), par la Région Grand Est et par l'État via l'Agence nationale du sport (ANS) qui intervient à hauteur de 807 000 €.

Pour plus d'informations : [le dossier de presse](#)



- Le vendredi 25 novembre 2021, était présenté au complexe sportif Henri Terré le lancement des travaux de la nouvelle piste de BMX Race internationale à Troyes. Cette nouvelle structure de BMX, portée par la ville de Troyes et TCM, permettra l'accueil des jeunes du BMX Roller Skate de Troyes (B.R.S.T) et de l'Union Vélo Club de l'Aube Troyes (U.V.C.A.T), mais aussi les meilleurs pilotes internationaux.

Le BMX est un sport extrême cycliste, physique et technique. Il est divisé en deux catégories : la Race où les riders font la course, et le Freestyle où les riders font des figures.

Le site se composera d'une piste de race, d'une autre de dirt surplombées de deux gradins végétalisés (600 places et 116 places), entourés d'un pumptrack et d'une halle de 1200 m² dédiée aux sports de glisse ainsi qu'un vestiaire et un club-house.

L'Aube est un territoire de jeux. Cet équipement municipal s'intègre parfaitement dans le complexe sportif Henri Terré, désigné Centre de Préparation aux Jeux en vue des JO 2024.

L'État soutient ce projet à hauteur de 280 000 euros, la région Grand Est à hauteur de 262 000 euros, la ville de Troyes et le département de l'Aube à hauteur de 523 000 euros chacun.

Pour plus d'informations : [le dossier de presse](#)

L'AUBE, PORTEUSE DU LABEL « GÉNÉRATION 2024 »

Le label « Génération 2024 » regroupe les établissements scolaires qui visent à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif. L'objectif consiste à encourager chez les jeunes la pratique physique et sportive qui entre dans « la continuité éducative ».

Dans l'Aube, les établissements bénéficiant du label sont :

- les écoles de Chennegy, Nogent-sur-Seine, Polisot, Ramerupt, Romilly-sur-Seine, Saint-Julien-les-Villas, Sainte-Savine, Villenaux et Troyes (Ferry, Jacques de Létin, Millard Kléber, Marcel Pagnol, Georges Charpak, Chevalier, Tauxelles, Blossières) ;
- les collèges de Brienne-le-Château, Arcis-sur-Aube, Ervy-le-Châtel, La Chapelle Saint-Luc (Camus), Marigny, Méry-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Romilly-sur-Seine, Troyes ;
- le lycée Joliot Curie de Romilly-sur-Seine ;
- l'UTT de Troyes.

Plus d'informations sur : generation.paris2024.org

LE PASS SPORT ÉLARGI AUX ADULTES HANDICAPÉS BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH



Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros (par enfant) faite pour financer son inscription dans une structure sportive au titre de la saison 2021-2022.

Le dispositif est prolongé jusqu'au 28 février 2022 et élargi aux adultes handicapés de 30 ans bénéficiaires de l'AAH.

Plus d'informations sur : sport.gouv.fr



POLITIQUE DE LA VILLE : RENCONTRE DES ADULTES-RELAIS

Adultes-relais



Le 13 décembre dernier à l'hôtel de ville de Troyes, les 26 adultes-relais de l'Aube et leurs employeurs étaient invités à participer à une rencontre organisée par le délégué du préfet Sébastien Mailly, avec la participation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, service insertion sociale et professionnelle (DDETSPP) et de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Il s'agissait de mettre en place un réseau dynamique, de sensibiliser les employeurs d'adultes-relais aux enjeux de la professionnalisation et de recueillir les besoins pour adapter l'offre d'animation et de formation locale. Ces rencontres seront renouvelées régulièrement pour favoriser les échanges d'informations et de pratiques.

Le programme "adultes-relais", initié en 1999, prévoit le déploiement encadré d'interventions de proximité et de médiation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, tout en offrant aux personnes recrutées dans ces quartiers et pour ce programme des perspectives d'insertion professionnelle.

- Actuellement, 26 adultes-relais répartis dans dix quartiers de Troyes Champagne métropole et de Romilly-sur-Seine, ont pour mission de renforcer le lien social, favoriser l'accès aux droits des habitants et le règlement des difficultés ou conflits de la vie quotidienne dans de multiples domaines (éducation, santé, service public, culture, numérique, habitat social, transport...).
- Leur nombre a doublé dans l'Aube ces trois dernières années, l'État répondant ainsi aux besoins exprimés par les associations et les collectivités qui les emploient.



L'État contribue au financement de ces postes à hauteur de 20 070 € environ, dans le cadre d'une convention triennale avec l'employeur, renouvelable deux fois. Le suivi administratif ainsi que chacune des missions confiées aux adultes-relais sont assurés par la DDETSPP.

Les postes adultes-relais sont réservés à des personnes d'au moins 26 ans, sans emploi ou en contrat aidé, résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et à qui une démarche d'insertion sociale et professionnelle est proposée par le biais, notamment, d'un plan régional de professionnalisation.

Plus d'informations concernant le programme "adultes-relais" sur : travail-emploi.gouv.fr

ACHÈVEMENT DU DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ (NRP) DANS L'AUBE



Le déploiement du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) est achevé depuis le 1er janvier 2022 à la direction départementale des Finances publiques (DDFiP) de l'Aube. Il se traduit notamment par des fusions de services, des créations de services et des ajustements de périmètres entre les services :

- les fusions de services :

Le Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Troyes a fusionné avec les SIP de Bar-sur-Aube et de Romilly-sur-Seine et devient le SIP départemental avec son siège à Troyes, une antenne à Bar-sur-Aube et un accueil de proximité à Romilly-sur-Seine. Le Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Troyes a fusionné avec les SIE de Bar-sur-Aube et de Romilly-sur-Seine et devient le SIE départemental avec son siège à Troyes, une antenne à Romilly-sur-Seine et un accueil de proximité à Bar-sur-Aube.

- les créations de services :

Le Service de Gestion Comptable (SGC) de Bar-sur-Aube absorbe l'activité des trésoreries de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine. Une antenne du SGC de Bar-sur-Aube est conservée à Bar-sur-Seine. Le Service de Gestion Comptable (SGC) de Romilly-sur-Seine absorbe l'activité des trésoreries d'Arcis-sur-Aube, de Méry-sur-Seine et de Nogent-sur-Seine. Une antenne du SGC de Romilly-sur-Seine est conservée à Nogent-sur-Seine. Des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) sont installés concomitamment à la création des services de gestion comptable (SGC) de Bar-sur-Aube et de Romilly-sur-Seine.

- les ajustements de périmètres de compétences :

La Trésorerie Hospitalière de Troyes CH, dotée d'une antenne à Brienne-le-Château, absorbe l'activité de gestion du Groupement Hospitalier Aube Marne (GHAM) de la trésorerie de Romilly-sur-Seine et devient la Trésorerie Hospitalière de l'Aube.

PLACE DES ENTREPRISES : UN NOUVEAU SERVICE POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE

Plus de 2 000 aides publiques aux entreprises existent, ainsi que de multiples accompagnements par différents organismes publics et parapublics. Malheureusement, ces dispositifs restent largement méconnus de leurs destinataires, en particulier des TPE & PME. La lisibilité des aides devient également de plus en plus complexe.

Les chefs d'entreprise ne savent par ailleurs pas toujours à qui adresser leurs demandes face à la diversité d'acteurs publics. L'activité du dirigeant ne laisse en outre que peu de disponibilité pour entamer de telles démarches.



Expérimenté en Hauts-de-France depuis 2019, Place des Entreprises offre aux TPE & PME un conseil personnalisé et de proximité. Porté par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, ce dispositif est progressivement déployé dans l'ensemble du territoire, région par région. Pour le Grand Est, le déploiement a débuté le 15 décembre 2021.

Le service rassemble l'ensemble des conseillers chargés d'accompagner les entreprises dans les administrations, les organismes publics et parapublics, les conseils régionaux et les autres collectivités volontaires : DDETSPP, DDFIP, Banque de France, URSSAF, BPI France, APEC, AGEFIPH, CAP EMPLOI, missions locales, pôle emploi, CCI, CMA, CARSAT, APEC, OPCO...

La diversité des acteurs emmenés dans la dynamique permet de couvrir l'ensemble des besoins des entreprises : ressources humaines, droit du travail, difficultés financières, investissement, développement commercial, transition numérique, transmission-reprise, santé & sécurité au travail, transition écologique...

Le chef d'entreprise choisit un sujet sur le site en donnant quelques éléments de contexte et sa demande est automatiquement transmise au(x) conseiller(s) compétent(s) pour l'accompagner sur son territoire. Ces conseillers le rappellent et lui proposent l'accompagnement le plus adapté à sa situation.

Ce carnet d'adresses est associé à un système de mise en relation, permettant d'adresser automatiquement un besoin d'entreprise aux experts compétents.

L'objectif est d'offrir un conseil personnalisé et de proximité aux TPE & PME pour les aider à se développer, mais également à s'adapter aux mutations socio-économiques et environnementales qui bouleversent aujourd'hui notre société.

Une seule adresse: <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/>

DÉVELOPPEMENT DURABLE

HABITER MIEUX COPROPRIÉTÉ

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a lancé le 1er janvier 2021 le dispositif Habiter Mieux Copropriété afin d'aider les copropriétés à financer leurs travaux de rénovation énergétique.

La rénovation du parc résidentiel collectif est un enjeu majeur de la transition écologique des logements : les travaux des copropriétés sont en effet souvent plus difficiles à envisager et à réaliser en raison des démarches à engager. Dans l'Aube, 1 301 copropriétés représentant 24 804 logements seraient potentiellement éligibles.

En septembre, une première copropriété a ainsi pu bénéficier de ce dispositif en réalisant des travaux d'isolation des murs extérieurs par l'extérieur, d'isolation du plancher en sous face et du plafond sous combles, et en mettant en place une ventilation naturelle hybride. Les travaux concernent 3 des 5 bâtiments de la copropriété, regroupant 47 logements.

Pour un montant de travaux qui s'élève à 444 510 € HT, la copropriété a reçu une subvention de l'ANAH de 318 612 €, soit un financement de près de 72 %.

Ces travaux vont permettre une amélioration de la performance énergétique de 74 % pour chacun des 3 bâtiments dont l'étiquette énergie va passer de F à B.

Ce dispositif sera reconduit en 2022 pour permettre aux copropriétés de bénéficier d'aides aux travaux : [ici](#).



APPEL À PROJETS : CRÈCHES À VOCATION INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP)

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (« AVIP ») ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant des enfants de moins de 3 ans en leur permettant d'obtenir un accueil en crèche pour leur enfant, et sont accompagnés dans leurs démarches par Pôle emploi ou une mission locale (recherche active d'emploi, maintien ou retour à l'emploi, formation pour accéder à un emploi, période de mise en situation en milieu professionnel, entretien de recrutement, etc.).

Dans ce cadre, une charte nationale a été établie et signée entre le ministère des affaires sociales et de la santé, le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministère des familles, de l'enfance et du droit des femmes, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et Pôle emploi. Cette charte fixe les principales modalités d'adhésion des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Au niveau local, ce projet est porté par la CAF en partenariat avec les services du Conseil départemental, de Pôle Emploi et de la DDETSPP.

Le développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (« AVIP ») figure parmi les axes retenus par le nouveau Schéma départemental des services aux familles signé le 15 décembre 2021.

Les porteurs éligibles à la labellisation « crèches AVIP » sont tous les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), bénéficiaires de la prestation de service unique (PSU) et qui s'engagent à accueillir au minimum 20% d'enfants de moins de 3 ans dont les parents sont dans une démarche active de recherche d'emploi. L'accueil est à minima de 10 heures par semaine et doit s'adapter aux besoins des publics fragiles (temps d'accueil et d'écoute des parents, période d'adaptation, implication des parents, etc.) et à l'évolution de leur situation.

L'adhésion à la charte de labellisation nécessite une dynamique partenariale avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du territoire (Pôle emploi, mission locale, Conseil départemental, associations d'accompagnement social et d'insertion...) pour participer, notamment, au repérage et à l'orientation des parents vers le dispositif.

Procédure d'attribution du label :

- Lancement de l'appel à projets : 17 décembre 2021

Dates limites :

- au 28/01/2022, pour une labellisation au 1er janvier 2022,
- au 30/04/2022, pour une labellisation au 1er mai,
- au 31/08/2022, pour une labellisation au 1er septembre,

à l'adresse suivante : conseillers-technique.caftroyes@caf.cnafmail.fr.



Les premiers dossiers seront instruits par le comité départemental des crèches AVIP regroupant les différents partenaires mi-février 2022.

La demande doit comprendre :

- le projet d'accueil
- le nombre de places à labelliser
- les modalités de fonctionnement : capacité d'accueil, amplitudes horaires, jours d'accueil, adaptation des solutions d'accueil
- l'organisation et les partenariats mis en œuvre ou envisager pour identifier les parents concernés.

L'accueil effectif devra être mis en place au cours des 6 mois suivant la labellisation.

En cas de décision favorable, le porteur de projet s'engage à afficher la charte des « crèches AVIP » et à apposer sur ses documents de communication le logo des « crèches AVIP ».

Pour en savoir plus : [ici](#).

ENGAGEMENT ASSOCIATIF

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN ENTRE EN VIGUEUR

Dans la continuité de la lutte contre les séparatismes, le contrat d'engagement républicain se positionne comme un renforcement des principes de la République. S'adressant aux associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État, ce contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022.

Dès lors, une demande de subvention publique s'accompagne automatiquement de la signature d'un contrat d'engagement républicain, que tout membre de la structure s'engage à suivre et appliquer.

Sept grands principes forment ce contrat d'engagement :

- le respect des lois de la République ;
- la protection de la liberté de conscience des membres et bénéficiaires ;
- la liberté des membres de l'association ;
- l'égalité et la non-discrimination ;
- la fraternité et la prévention de la violence ;
- le respect de la dignité de la personne humaine ;
- le respect des symboles de la République ;

Ce contrat d'engagement républicain complète les nombreuses autres mesures visant à conforter le respect des principes de la République, telles que l'extension de l'obligation de neutralité pour les délégataires de service public, le renforcement du rôle du préfet avec un nouveau référent laïcité et la création du délit de "séparatisme" pour mieux protéger les élus locaux et les agents de la fonction publique.

Pour en savoir plus : [ici](#).

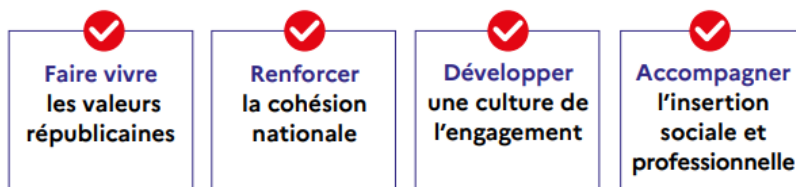
ÉDITION 2022 DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU), REFLET DE L'IDÉAL RÉPUBLICAIN

Qu'est que le Service National Universel ?

Le Service National Universel, ou SNU, est un dispositif de l'État, mis en place en 2019, qui invite les jeunes de 15 à 17 ans à participer à la construction d'une société de l'engagement dont la première étape est la cohésion nationale.

Le SNU s'organise autour de 4 objectifs :

4 OBJECTIFS



Pour se faire, le SNU se divise en trois étapes :

- le séjour de cohésion
- la mission d'intérêt général
- l'engagement à long terme

Les jeunes participeront tout d'abord à séjour de cohésion, d'une durée de 2 semaines, effectueront ensuite une mission d'intérêt général de 84 heures (ou douze jours) et enfin, auront la possibilité de s'engager volontairement pour une durée de 3 à 12 mois. Les inscriptions aux séjours de cohésion de juin et juillet sont ouvertes jusque fin mars.

Le séjour de cohésion : première étape du SNU, il est une opportunité de vie collective et de dépaysement : la création de liens nouveaux entre les volontaires et la promotion d'une culture de l'engagement constituent la ligne directrice des séjours.

Cette année, le SNU propose trois séjours de cohésion afin de mieux s'adapter aux différentes contraintes des jeunes.

Du 13 au 25 février 2022

Du 12 au 24 juin 2022

Du 3 au 15 juillet 2022



Les activités sont structurées autour de sept thématiques :

- Activités physiques, sportives et de cohésion
- Autonomie : mobilité, connaissance des services publics, accès aux droits et promotion de la santé
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- Culture
- Découverte de l'engagement
- Défense, sécurité et résilience nationales
- Développement durable

La mission d'intérêt général : Deuxième étape du SNU, chaque mission, correspondant à un engagement minimum de 84 heures ou de douze jours répartis au cours de l'année suivant le séjour, doit s'inscrire dans une des 9 thématiques suivantes :

- la citoyenneté ;
- la culture ;
- la défense ;
- l'éducation ;
- l'environnement – développement durable ;
- la santé ;
- la sécurité ;
- la solidarité ;
- le sport.

Cette année, 50 000 jeunes volontaires âgés de 15 à 17 ans participeront au SNU dont plus de 5400 jeunes dans le Grand-Est.

L'engagement à long terme : Dernière étape du SNU, le jeune volontaire, âgé de 16 à 25 ans peut poursuivre son engagement avec une mission de 3 à 12 mois lors d'un service civique ou au sein de la Réserve civique, des réserves des armées, de la gendarmerie nationale, de la police nationale, des jeunes sapeurs-pompiers, du corps européen de solidarité, du volontariat à l'international, de l'engagement associatif, etc.



#SNUjyvais

Informations et inscription

snu.gouv.fr

DE NOUVELLES STRUCTURES FRANCE SERVICES INAUGURÉES DANS L'AUBE



INAUGURATION DE LA STRUCTURE FRANCE SERVICES DE MARIGNY-LE-CHÂTEAU LE 22 DÉCEMBRE 2021

La mise en place du réseau France services depuis avril 2019 vise à rapprocher le service public des usagers. Les agents France services accueillent les usagers à moins de 30 minutes de chez eux et les accompagnent dans toutes leurs démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique. L'objectif est de proposer une offre élargie de services (santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique...) au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le 22 décembre 2021, la structure France services de Marigny-le-Château a été inaugurée en présence de Franck Moinardeau, sous-préfet de Nogent-sur-Seine.

Portée par la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson, la structure a été labellisée le 1er janvier 2021.

Le lendemain, le sous-préfet a également inauguré la structure France Services de Méry-sur-Seine, structure labellisée le 11 octobre 2021.

Chaque site regroupe des partenaires publics du socle :

le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, CPAM, MSA, CAF, CARSAT, Pôle Emploi, la poste, de la justice de l'intérieur, le département et l'ADMR.

Retrouvez la structure France services la plus près de chez vous sur : [carte des Frances services](#).



INAUGURATION DE LA STRUCTURE FRANCE SERVICES DE MÉRY-SUR-SEINE LE 23 DÉCEMBRE 2021

INAUGURATION DE LA MAIRIE ET LA NOUVELLE SALLE SOCIO-CULTURELLE D'ASSENAVY



Le 22 décembre, la mairie et de la salle socio-culturelle d'Assenay ont été inaugurées par les élus et le préfet de l'Aube.

Cette inauguration est l'addition des efforts des habitants, collectivités et partenaires locaux afin de mettre en œuvre des services publics de proximité.

Cette réalisation a reçu le soutien de différents partenaires dont celui de l'État avec une subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) de 27 470€ au titre du contrat de ruralité de Troyes Champagne Métropole et une subvention DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux) de 43 731 €.

(c) : Troyes Champagne Métropole



LE CHANTIER DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE VILLEMAUR-SUR-VANNE A DÉMARRÉ



Inscrite au titre du Plan "France Relance", la restauration de l'église de Villemaur-sur-Vanne, commune d'Aix-Villemaur-Pâlis, bénéficie d'un soutien exceptionnel de l'État, à hauteur de 300 000 €, soit 48% du coût de l'opération. L'intervention a débuté au mois de décembre avec les travaux d'assainissement.

Cette église des XIIIe et XVIe siècles, classée au titre des monuments historiques, est bâtie avec une tour clocher du XVIe siècle, unique dans l'Aube, véritable joyau local à préserver. La restauration vise à améliorer l'état sanitaire général, notamment par l'assainissement des pieds de murs de la façade Est et par la consolidation et la reprise des maçonneries des murs.

La durée estimée des travaux d'assainissement et de restauration des façades Est et Sud est de 15 mois.

Plus d'informations sur : culture.gouv.fr

LA CATHÉDRALE DE TROYES MISE EN LUMIÈRE POUR LES JEUNES SCOLAIRES AUBOIS



L'opération de restauration de la Tour sud de la cathédrale de Troyes, d'une durée prévisionnelle de 18 mois, bénéficie d'une subvention de 1 053 486 euros. Elle est financée en totalité par l'État, dans le cadre de la mesure « Plan cathédrales » du Plan de Relance de l'économie.

En parallèle de la maîtrise d'ouvrage, la direction régionale des affaires culturelles Grand Est a fait le choix de mettre en valeur le savoir-faire et la diversité des différents corps de métiers intervenant sur les monuments historiques.

Le 7 décembre 2021, M.Christophe BORGUS, secrétaire général de la préfecture de l'Aube, sous-préfet de l'arrondissement de Troyes, a visité le chantier de restauration, en compagnie des élèves de la classe de CE2 de l'école élémentaire Jacques de Létin à Troyes.

Une travée supplémentaire d'échafaudage avec l'installation d'un parapluie de protection du chantier a été installée pour permettre l'accueil du public, de façon encadrée et sécurisée. De plus, un filet de sécurité adapté à la morphologie des enfants a été posé au niveau 4, pour permettre la mise en place d'actions d'éducation artistique et culturelle pour les scolaires afin d'attirer les jeunes et de leur faire découvrir les métiers de l'architecture et du bâtiment.

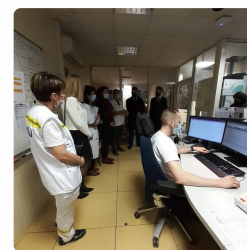
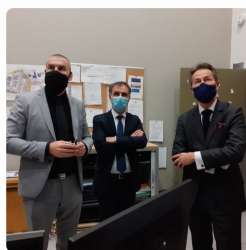
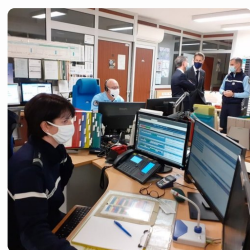
C'est ainsi que Juliette Mosdier-Pierre, responsable de l'opération pour la DRAC, accueille le jeune public et lui fait partager sa passion pour l'architecture.

Architecte diplômée d'Etat, en cours de formation à l'École de Chaillot à Paris, Mention « architecture et patrimoine », son parcours est axé sur le patrimoine depuis son plus jeune âge. Passionnée et riche d'une expérience d'animatrice, elle propose aux scolaires une visite interactive et sait captiver le jeune public en les sensibilisant aux richesses du patrimoine culturel Aubois.

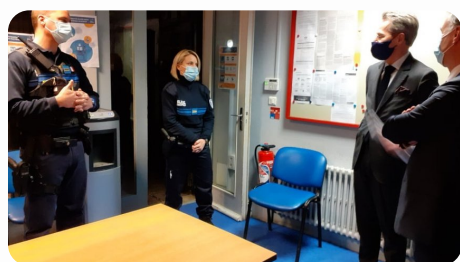


Découvrez les plages horaires de visite (adultes et enfants) : troyeslachampagne.com

VISITE AUX SERVICES MOBILISÉS DURANT LE RÉVEILLON DU NOUVEL AN



Le vendredi 31 décembre, Stéphane Rouvé, préfet de l'Aube, accompagné de maires-adjoints de la Ville de Troyes, a rendu visite aux personnels des services mobilisés pour la dernière nuit de l'année.



Ce fut l'occasion d'échanger avec les fonctionnaires et bénévoles des services de l'hôpital de Troyes, de la Croix Rouge, des états-majors de la gendarmerie nationale, de la police nationale et des sapeurs-pompiers, des personnels de la maison d'arrêt de Troyes ainsi que des agents de la police municipale de Troyes.



EXERCICE DISLAUB

Le vendredi 10 décembre 2021 de 14h30 à 16h30, le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture de l'Aube a été activé.

Sous la direction d'Anne Gabrelle, directrice des services du cabinet du préfet, les services de l'État ont réalisé un exercice sur le site DISLAUB situé à Buchères, en collaboration avec le directeur de l'établissement et ses équipes.

Le scénario reposant sur un feu de bac évoluant, après rupture partielle de celui-ci, sur un feu de cuve, visait à tester l'activation du plan d'opération interne (POI) du site puis, sur décision préfectorale, l'activation du plan particulier d'intervention (PPI).

Classé SEVESO « seuil haut », le site DISLAUB est en effet soumis à un certain nombre d'obligations, parmi lesquelles la rédaction d'un PPI, l'organisation d'exercices permettant de tester ce plan tous les trois ans ou l'installation d'une sirène PPI permettant d'avertir la population en cas de besoin.



DEBUT DE L'EXERCICE DE SECURITÉ CIVILE A BUCHÈRES



DÉCLENCHEMENT DES SIRÈNES D'ALERTE
A LA POPULATION

Dans le cadre de l'exercice du 10 décembre qui a réuni le SDIS, la Gendarmerie nationale, la DDT, la DREAL, l'ARS et les services du cabinet de la préfecture, les sirènes PPI ont été déclenchées et les moyens du SDIS et de la gendarmerie ont été déployés sur site. Les mairies de Buchères, Verrières et Saint-Thibault ont également participé à cet exercice, activant dans ce cadre, leur plan communal de sauvegarde (PCS).

Cet exercice riche en enseignements fera l'objet d'un retour d'expériences (RETEX) début février, en présence de tous les participants.

INAUGURATION DE LA GENDARMERIE NATIONALE DE BRIENNE-LE-CHATEAU

Le 2 décembre 2021, la caserne Di Paco de la brigade de gendarmerie de Brienne-le-Château a été inaugurée en présence de Stéphane Rouvé, préfet de l'Aube, Laurent Sibois, maire de Brienne-le-Château, Angélique Guillemot, Conseillère Départementale représentant M. Philippe Pichery, Président du Conseil Départemental, et du colonel François Goetz, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Aube.

Cette cérémonie a permis de rendre hommage au Gendarme Alphonse Di Paco, décédé le 9 décembre 1959 en Algérie, lequel est inhumé au cimetière de cette commune. Il est l'unique gendarme dont le nom est inscrit sur le monument aux morts de Brienne-le-Château ; une plaque en son honneur a été posée à l'accueil de la gendarmerie.



EXERCICE DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPÉRIEURE



Dans le cadre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations de Troyes et du Bassin de la Seine Supérieure, l'EPTB Seine Grands Lacs a organisé un atelier sur la gestion de crise. Il s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de coopération entre les différents acteurs de ce territoire autour de la prévention du risque d'inondation. Cet atelier pédagogique, organisé sous la forme d'un poste de commandement communal, s'est tenu le jeudi 25 novembre 2021 de 08h30 à 12h30 au Centre sportif de l'Aube.

L'atelier s'est déroulé en présence d'Anne Gabrelle, directrice des services du cabinet du préfet, et portait sur la gestion de crise à travers un exercice permettant de comprendre le fonctionnement d'une cellule de crise afin de se familiariser avec ce type d'évènement. Les participants devaient jouer un scénario de simulation de crise causée par une inondation à l'échelle d'une commune fictive.

Cette simulation de crise vise à promouvoir la mise en œuvre d'exercices et d'entraînements dans les communes, pour atteindre une bonne opérationnalité des Plans communaux de sauvegarde et de montrer les forces et l'intérêt de ce type de démarche.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE DIVERS COMMUNES AUBOISES



Le 17 décembre 2021, Stéphane Rouvé, le préfet de l'Aube et Charlène Mahot, vice-procureure de Troyes, ont signé la convention de mutualisation entre les polices municipales de Pont Sainte-Marie, Saint-Parres-aux-Tertres, Rosières-près-Troyes, Saint-Julien-les-Villas et Bréviandes. Depuis le 1er janvier 2022, neuf agents veillent sur les 22 350 habitants des cinq communes.

Une convention de coordination entre le police municipale des cinq communes et la direction départementale de la sécurité publique a par ailleurs été signée. Elle permettra une collaboration de terrain étroite entre les services, en mettant notamment en place des patrouilles mixtes et en facilitant les échanges d'information, notamment dans l'organisation de dispositifs et d'opérations d'envergure.

Dans le Grand Est, seuls l'Aube, le Haut-Rhin et surtout le Bas-Rhin gagnent des habitants - Insee Flash Grand Est n°54



Les chiffres clés de l'égalité Femmes-Hommes édition 2021 est paru : VERS L'ÉGALITÉ RÉELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le commerce dans le Grand Est s'organise autour de 700 pôles commerciaux - Insee Analyses Grand Est n°136

Un poids particulièrement important des PME exportatrices du Grand Est dans les territoires frontaliers - Insee Flash Grand Est n°52

Décret n° 2021-1913 du 30 décembre 2021 : relatif à la prolongation jusqu'au 31 mars 2022 du fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation

MOUVEMENTS

Franck Perrault anciennement directeur départemental de la sécurité publique des Deux-Sèvres succède à Madame Sophie Genet en tant que nouveau directeur départemental de la sécurité publique de l'Aube. Il a pris ses fonctions le 3 janvier 2022.



Julie Bernier, nouvelle procureure de la République a pris ses fonctions le 10 janvier. Elle occupait précédemment les fonctions de substitut général, chargée du secrétariat général, chargée de la cour d'appel d'Orléans.



CAMPAGNE DE DON DE SANG

Dans un contexte de réserves de sang affaiblies, l'Établissement Français du sang alerte et appelle à une mobilisation massive et immédiate en faveur du don du sang.

Dans l'Aube, retrouvez toutes les informations pratiques et les lieux où donner son sang sur : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/> ou sur l'application "don du sang".



DÉMÉNAGEMENTS



L'agence Pôle emploi "Troyes La Chapelle" est désormais ouverte au 102 rue du Général Sarrail à La Chapelle Saint-Luc

L'agence Pôle emploi "Troyes Centre Gare" est quant à elle située au 24 rue Coulommiers à Troyes et abrite également la Direction Territoriale.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE INFRACTIONS

Du 29 novembre au 31 décembre 2021 :

Excès de vitesse : 400
Alcool + drogue : 65
Défaut de ceinture : 18
Téléphone au volant : 82
Refus de priorité : 44